

COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Jeudi 25 janvier 2024

APPEL À CANDIDATURES

La Communauté Urbaine d'Alençon soutient l'installation maraîchère en agriculture biologique

Dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT), la CUA souhaite accompagner un porteur de projet à s'installer ou développer une production maraîchère sur une parcelle située sur la commune de Saint-Nicolas-des-Bois.

La Communauté Urbaine d'Alençon s'engage depuis plus de 10 ans dans une politique de développement durable et de développement des circuits-courts alimentaires. Cette politique se traduit par des actions de communication et de sensibilisation à l'alimentation durable mais également par la mobilisation des acteurs de la filière afin d'accroître les approvisionnements locaux, notamment pour la restauration collective.

Vous avez une expérience et/ou une formation en maraîchage biologique ? Vous avez envie de tester votre activité puis de vous installer ?

Le site de Saint-Nicolas-des-Bois possède de nombreux avantages :

- Une microferme maraîchère de 1,5 hectares de superficie agricole utilisée (SAU)
- Un terrain plein champ de 4 000 m², équipé d'une serre maraîchère de 500 m² ainsi que d'un tunnel de stockage mis à disposition par la Communauté Urbaine d'Alençon
- Une proximité avec le bassin de chalandise alençonnais (10 km)

La Communauté Urbaine d'Alençon et la Coopérative d'activité et d'emploi agricole (CAE) Rhizome peuvent vous soutenir pour pérenniser votre activité de maraîchage en agriculture biologique. Un accompagnement pour votre installation et dans la recherche de débouchés vous sera proposé.



► Renseignements et candidature auprès du service Développement Durable
dd@cu-alencon.fr
02 33 32 41 07

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication

02 33 32 40 58 // communication-cu@cu-alencon.fr

www.cu-alencon.fr

